

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 FEVRIER 2012**

Le treize février deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick Soulé, Jean-Noël CLAMOUR, Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, David MOURAND, Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, MM. Yannick LEGLISE, Yves NASRI, Corinne BOURCHEIX, Aurélie JACCKEL,

**Absents représentés** : Maguy PEYRONNIN par Jean-Noël CLAMOUR  
Michel LANGLAIS par Jean-Patrick SOULÉ  
Sophie ROBERT par Yves NASRI

**Absente** : Aurélie LARRIAUT

**Absent excusé** : Eric JAUMET

**Secrétaire de séance** : Aurélie JACCKEL

**Date de convocation** : 2 février 2012

**PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Demande de subvention Conseil Général City stade

D.E.T.R. City stade

Création d'une commission intercommunale des impôts directs

Transfert de la compétence tourisme à la CDC

Collectif d'Elus LGV

Motion droits de plantation de la vigne

Engagement, liquidation et mandatement dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012

19<sup>ème</sup> tranche assainissement – consultation bureau d'études

19<sup>ème</sup> tranche assainissement – demande subvention Conseil Général

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Déclaration préalable SFR,
- Fournitures scolaires
- Horaires de l'interclasse de midi à l'école

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ordre du jour modifié.

**01/2012 - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL CITY STADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour aider au financement de la construction d'un city stade pour un montant de 64 939.22 € HT soit 77 667.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de construction d'un city stade,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des équipements de proximité,
- d'approuver le plan de financement suivant :

- montant HT	64 939.22 €
- Montant subventionnable	60 000.00 €
- subvention sollicitée	15 000.00€
- fonds propres ou emprunt	62 667.31 €
- total TTC	77 667.31 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

**02/2012 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – CONSTRUCTION D'UN CITY STADE**

Monsieur le Maire explique que notre commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et qu'à ce titre les travaux de construction du city stade peuvent bénéficier de la D.E.T.R.

Il propose de déposer un dossier de demande de D.E.T.R. pour aider au financement de ces travaux dont le montant prévisionnel à 64 939.22 € HT soit 77 667.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de réaliser les travaux de construction d'un city stade,
- ❖ de solliciter la D.E.T.R.,
- ❖ d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	64 939.22 €
Subvention sollicitée (35 %) :	22 728.73 €
Fonds propres ou emprunt :	54 938.58 €
Total TTC :	77 667.31 €

Ces crédits seront prévus au budget unique 2012 à l'opération 142.

Madame BOURCHEIX et Monsieur MOURAND arrive en cours de séance et participe désormais au vote des délibérations.

### **03/2012 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés relevant de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens.

Chaque commune doit désigner quatre personnes (deux titulaires et deux suppléants) susceptibles d'être membre de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à l'unanimité :

#### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

Yves NASRI, Marcel BENAMOU

#### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ

### **4/2012 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,  
Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L 133.3 et L 134.5,

Afin de développer le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Podensac, il est envisagé de mutualiser les efforts avec la CDC voisine du Pays de Langon tout en préservant les actions menées, notamment par l'office du tourisme de Portets.

Pour la mise en œuvre de cette coopération touristique, il est nécessaire que les communes transfèrent la compétence tourisme dans son ensemble à la Communauté de Communes.

Dans un second temps, les deux Communautés de Communes du Canton de Podensac et du Pays de Langon pourront conventionner afin que l'office de tourisme Sauternais Graves et Pays de Langon élargisse sa zone d'intervention et exerce sa compétence sur le territoire du canton de Podensac.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de Communes du Canton de Podensac.

### **5/2012 – COLLECTIF D'ELUS LGV**

Monsieur le Maire présente un courrier du Collectif d'Elus Sud Gironde annonçant la création de cette association et expliquant leurs objectifs quant au projet de LGV.

Monsieur le Maire explique que la Commune peut adhérer à ce collectif par le biais de l'adhésion du Maire mais que chacun peut être signataire de la charte. Une cotisation annuelle de 10 € devra être versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au collectif d'élus LGV et de régler la cotisation annuelle.

**6/2012 – MOTION DROITS DE PLANTATION DE LA VIGNE**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union Européenne depuis les années 1970,

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques,

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute de prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens,

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production.

Considérant que la commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013,

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir.

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande.

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire,

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Nous, élus de la Commune de CERONS, à l'unanimité :

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,

Invitons le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions,

Demandons à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite,

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

### **7/2011 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Considérant la panne irréparable du standard téléphonique de la mairie, il est nécessaire d'acquérir du nouveau matériel pour un montant de 4 992.61 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget de la commune 2012 comme suit :
  - o Opération 33 – Matériel, mobilier mairie
  - o Article 2183
  - o Montant : 6 000.00 €
  
- Dit que cette ouverture de crédits sera reprise au budget unique 2012 lors de son adoption.

### **8/2012 – 19<sup>ème</sup> TRANCHE ASSAINISSEMENT - CONSULTATION BUREAU D'ETUDES**

Monsieur le Maire explique qu'afin de lancer la réalisation de la 19<sup>ème</sup> tranche d'assainissement concernant les quartiers de Haouet, Menaut, La hourcade, Le Hagna Nord, La Morelle, il est nécessaire de faire une consultation afin de choisir un bureau d'études qui sera chargé du suivi de ces travaux, cette mission n'étant plus réalisée par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à procéder à la consultation et au choix du bureau d'études.

**9/2012 – 19<sup>ème</sup> TRANCHE ASSAINISSEMENT – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 30 octobre 2006, du 12 décembre 2007, du 26 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 17 février 2010 et du 18 mars 2011 par lesquelles le Conseil Municipal sollicitait l'aide du Conseil Général pour la réalisation de la tranche d'assainissement des quartiers de Menaut, La Hourcade, La Morelle, Haouet et le Hagna Nord.

Ces demandes n'ayant toujours pas été retenues dans la programmation du Conseil Général, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- de maintenir sa demande pour la programmation 2012,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général,
- de s'engager à entreprendre les travaux dans l'année suivant la décision de financement du Conseil Général,
- de s'engager à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

**10/2012 – DECLARATION PREALABLE SFR**

Monsieur le Maire présente un projet d'installation d'une antenne relais déposé par l'opérateur SFR au lieu-dit « Pittrade ».

- Considérant que ce projet s'inscrit dans un rayon de 100 m dans lequel se trouvent l'antenne relais de l'opérateur Orange et celle du futur réseau de télécommunications GSM RAIL confié à SYNERAIL par RFF,
- Considérant que l'opérateur SFR est un des partenaires principal de la société SYNERAIL chargée de la construction du réseau GSM RAIL,
- Considérant que ce projet est situé en zone boisée classée du PLU et qu'il est de nature à porter atteinte à l'environnement,

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable au projet présenté par l'opérateur SFR.

**11/2012 - FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire explique que la commune attribue annuellement à l'école une somme forfaitaire réactualisée tous les ans pour l'achat des fournitures scolaires.

La Commission école propose que cette somme soit calculée sur un montant par enfant proportionnelle au nombre d'enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année budgétaire.

La Commission école propose au Conseil Municipal de fixer le montant par enfant à 32 €, somme qui correspond à la moyenne calculée sur plusieurs exercices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **12/2012 – HORAIRES INTERCLASSE DE MIDI A L'ECOLE**

Monsieur le Maire explique à ses collègues du Conseil Municipal que le temps de la pause méridienne qui est actuellement de 1 h 45 est régulièrement dépassé compte tenu du nombre croissant d'enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a saisi le Maire pour l'informer que cette situation devait être régularisée pour respecter le temps scolaire journalier obligatoire des enfants. Il est donc apparu nécessaire d'augmenter le temps de cette pause méridienne.

Après avis consultatif du Conseil d'Ecole en date du 13 janvier 2012 qui a refusé cette proposition (12 voix contre et 9 voix pour), Monsieur le Maire a saisi l'Inspecteur d'Académie pour lui présenter les nouveaux horaires de classe.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux par courrier en date du 31 janvier 2012 (reçu le 13 février 2012) a donné un avis favorable à ces nouveaux horaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux horaires de classe suivant :

Le matin : 9 h 00 – 12 h 00 (inchangés)

L'Après-midi : 14 h 00 – 17 h 00 au lieu de 16 h 45

La pause méridienne aura lieu de 12 h 00 à 14 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Ces nouveaux horaires seront mis en place à compter du 5 mars 2012.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

1/2012 – Demande subvention Conseil Général City Stade

2/2012 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Construction d'un city stade

3/2012 – Commission intercommunale des Impôts Directs

4/2012 – Transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes

5/2012 – Collectif d'Elus LGV

6/2012 – Motion droits de plantation de la vigne

7/2012 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012

8/2012 – 19<sup>ème</sup> tranche assainissement – consultation bureau d'études

9/2012 – 19<sup>ème</sup> tranche assainissement – demande subvention Conseil Général

10/2012 – Déclaration préalable SFR

11/2012 – Fournitures scolaires

12/2012 – Horaire interclasse de midi à l'école

J.P. SOULÉ,

J.N. CLAMOUR

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

D. MOURAND

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

Y. NASRI

C. BOURCHEIX

A. JACCKEL